

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 22 JUILLET 2008

L'an deux mille huit,

Le 22 Juillet le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Jaulneau, Marie, Soulet, Besnard, Auffray, Billard, Dassier, Gautier, Rybarczyk.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes et MM. Guéret, Sedillot, Géroudet, Valor

◆ Validation Programme d'Orientation d'Actions

Monsieur Le Président rappelle que le pays Chartrain, dans le cadre de la préparation du Contrat Régional de Pays 3^{ème} Génération doit élaborer un document des orientations d'actions avant de préparer le programme d'actions.

Monsieur Le Président présente le programme des orientations d'actions.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le programme des orientations d'actions du Pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de négocier ces orientations d'actions avec le Conseil Régional et de les amender en cas de besoin,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Devis Enveloppes

Monsieur Le Président mentionne que le Pays Chartrain est pratiquement en rupture de stock concernant les enveloppes avec le logo du Pays Chartrain.

Monsieur Le Président présente deux devis pour 10 000 exemplaires :

Société SETAEL : 675,88 euros HT,
Société 1000 Copies : 648 euros HT,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société 1000 Copies pour un montant de 648 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2008

Monsieur Le Président rappelle que le pays Chartrain a participé aux Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2007. La CCI et la Chambre des Métiers renouvellent cette opération en 2008 et souhaitent savoir si le pays chartrain participera à l'édition 2008. Les modalités financières restent les mêmes qu'en 2007, à savoir une participation de 2 500 euros pour les 5 pays d'Eure et Loir, soit 500 euros par Pays.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer aux Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2008 avec une participation pour le pays Chartrain de 500 euros.
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21 H 30

Le Président,

Les membres du bureau,